



DECISION DU PRESIDENT

DEC_2023_023

Objet : Marché à procédure adaptée pour la fourniture, le montage et la mise en service d'un analyseur mercure en aval du traitement des fumées de l'UVE de Bénésse-Maremne

Le Président du SITCOM Côte sud des Landes,

VU les statuts du SITCOM Côte sud des Landes en vigueur

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 5211-10 qui stipule que le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant

VU la délibération du Comité syndical du 8 septembre 2020 relative à l'élection de Monsieur Alain CAUNÈGRE en qualité de Président

VU la délibération du Comité syndical du 8 septembre 2020, qui délègue au président la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, marchés subséquents aux accords-cadres de travaux, maîtrise d'œuvre, fournitures et services qui peuvent être passés dans le cadre d'une procédure adaptée

VU les articles L. 2123-1, R.2123-1, R.2123-4 et R. 2131-12 du Code de la commande publique

VU l'avis d'appel à concurrence paru au BOAMP et sur le profil d'acheteur du SITCOM le 24/03/2023

VU les offres de ENVEA, SICK et DURAG

VU les crédits inscrits au budget du Syndicat

DECIDE

DE SIGNER les marchés ci-après :

DESIGNATION LOT	ENTREPRISE	MONTANT € HT
1- Etudes, fabrication, livraison, montage, mise en service, contrôles et DOE, pièces de rechange, maintenance	ENVEA	139 766,38 + contrat maintenance
2- Intégration des données au serveur DREAL « WEX »	ENVEA	10 581,20

Le marché donne lieu à une **mise au point** pour ces deux lots.

PREND ACTE que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

A Bénésse-Maremne, le 8 juin 2023

Le Président,
Alain CAUNÈGRE

